

DECISION N°2023-55

OBJET : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU

Le Maire de la Ville de BOUGIVAL, Yvelines,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2020-04 du Conseil Municipal du 25 mai 2020 autorisant M. le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et lorsque le montant du marché ou de l'accord-cadre est inférieur aux seuils de procédure formalisée fixés par décret et pour la préparation des marchés et accords cadre dont le montant est supérieur aux seuils mentionnés ci-avant,

Vu la délibération n°2021-08 du 11 février 2021 relative à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Commune ;

Considérant la nécessité de mettre à jour ce PLU au regard des projets et des évolutions législatives ;

Considérant les demandes de devis effectuées par les services ;

Considérant la seule offre reçue, celle de la SCOP Espace Ville qui est conforme aux attentes de la Commune,

Considérant l'inscription au budget des crédits nécessaires,

DECIDE

DE SIGNER le contrat pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'une procédure de modification du PLU de la Commune de Bougival avec la SCOP Espace Ville, sise 84 bis Av. du Général-Leclerc, Viroflay (78220) pour un montant global et forfaitaire de 16 240 € HT soit 19 488 € TTC.


DE PRECISER que le forfait de rémunération pour cette mission est découpé en deux phases dont le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Phase 1 (de janvier 2024 à mai 2024) : Elaboration du dossier : 13 120 € HT
- Phase 2 (de juin 2024 à janvier 2025) : Finalisation du dossier : 3 120 € HT

D'INDIQUER que les membres du Conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion délibérante.

Fait à Bougival, le 22 décembre 2023

Pour le Maire empêché,


Nathalie JAQUEMET
1^{ère} Adjointe